



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

OCT 29 1979

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/13586

24 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/
ESPAGNOL/FRANCAIS/
RUSSE

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le Président de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) pour étudier la situation concernant les colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, a, au nom de la Commission, informé le Président que, du fait que la Commission était toujours en train de rassembler des éléments d'information supplémentaires relatifs à son mandat, il serait difficile à cet organe de faire rapport au Conseil de sécurité avant le 1er novembre 1979, comme il en était prié aux termes du paragraphe 4 de la résolution 452 (1979). En conséquence, le Président de la Commission a demandé que la limite de présentation du rapport soit reportée au 10 décembre 1979.

A la suite de consultations officieuses à ce sujet, il s'est avéré qu'aucun membre du Conseil de sécurité n'avait d'objection à opposer à la demande de la Commission, et le Président de la Commission en a été informé.
